



**PRÉFET  
DE LA SARTHE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction  
départementale  
des territoires**

**Service eau-environnement  
Unité biodiversité-forêt-chasse-pêche**

## **Consultation du public sur le projet de schéma départemental de gestion cynégétique 2021-2027 dans le département de la Sarthe**

### **Note de présentation**

Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement modifié par la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement, les décisions ayant une incidence sur l'environnement font l'objet d'une consultation du public avant leur approbation.

En conséquence, le projet du schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) 2021-2027, élaboré par la fédération départementale des chasseurs de la Sarthe, est soumis à la consultation du public **du 13 juillet 2021 au 15 août 2021 inclus**. Les observations peuvent être formulées, par voie électronique ou postale, aux adresses indiquées ci-après.

#### **Contexte :**

En application de l'article L. 425-1 du code de l'environnement, le préfet approuve le schéma départemental de gestion cynégétique, établi pour une période de six ans renouvelables, et élaboré par la fédération départementale des chasseurs, en concertation notamment avec la chambre d'agriculture, les représentants de la propriété rurale et les représentants des intérêts forestiers, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS).

Le projet du SDGC 2021-2027 est soumis à l'avis du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional Normandie-Maine, selon les articles R. 333-15 et R. 425-1 du code de l'environnement.

Conformément aux dispositions de l'article L. 425-2 du code de l'environnement, figurent obligatoirement au SDGC les dispositions relatives aux plans de chasse et plans de gestion, les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs, les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse [...], les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage, les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, les dispositions permettant de surveiller les dangers sanitaires dans les espèces de gibier et de participer à la prévention de la diffusion de dangers sanitaires entre les espèces de gibier, les animaux domestiques et l'homme.

Selon les attendus de l'article L. 420-1 du code de l'environnement, ce document concourt à la gestion durable du patrimoine faunique et de ses habitats et à l'atteinte de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, notamment par l'encadrement des pratiques d'agraineage.

Il est opposable aux chasseurs et aux sociétés, groupements et associations de chasse du département.

À l'issue de la présente consultation, le projet de SDGC 2021-2027 sera examiné en CDCFS le 2 septembre 2021, lors de laquelle les contributions reçues seront présentées et, le cas échéant débattues.

Il pourra ensuite être approuvé par arrêté préfectoral pour succéder au précédent SDGC 2014-2020 qui a été approuvé le 2 décembre 2014 et prorogé jusqu'au 2 juin 2021.

#### **Participation du public :**

Pendant la durée de cette consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations :

- par voie électronique sur le site de l'État en Sarthe ([www.sarthe.gouv.fr](http://www.sarthe.gouv.fr)), rubrique « Publications/Consultations et enquêtes publiques/Département/Dossiers 2021 » ;
- ou en s'adressant à la Préfecture de la Sarthe (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau de l'environnement et de l'utilité publique), avant la fin du délai de consultation du public.

